

APPEL A PROJETS COMMUN

« L’HIVER ENSEMBLE 2021 »

Date limite de dépôt des candidatures :

**Mardi 1er décembre 2020 à minuit**



La crise sanitaire que traverse notre pays depuis plusieurs mois est sans précédent. Si tous les habitants des communes de la métropole sont touchés, **les populations les plus fragiles de nos territoires, notamment celles résidant dans les 16 quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville, sont particulièrement impactées.** Depuis le début de la crise, nous sommes demeurés unis avec les partenaires signataires du Contrat de Ville pour engager et soutenir de nombreuses actions et initiatives.

L’appel à projet « Le Bel Eté » a montré combien chacun d’entre vous, **partenaires associatifs, a su se mobiliser pour maintenir l’accompagnement des habitants** bénéficiaires durant la période estivale.

Cette crise sanitaire sans précédent laisse augurer d’un hiver particulier **pour bon nombre d’habitants qui ne pourront quitter leurs foyers** pour profiter de leurs vacances ou effectuer leurs démarches au quotidien.

Qui plus est, la crise sanitaire conduit actuellement à une crise économique qui peut éloigner encore davantage les publics de l’emploi et notamment les publics jeunes.

Nous souhaitons ainsi que ces publics **puissent trouver sur le territoire les accompagnements et activités qui leur permettront de passer un hiver ensemble,** C’est pourquoi nous vous sollicitons pour préparer cette période.

L’objet de cet appel à projets, tout comme celui « Le Bel Eté » est avant tout de **soutenir de nouvelles initiatives, en cohérence avec ces enjeux et le contexte sanitaire.**

Il est difficile d’anticiper à ce jour les conditions de réalisation de ces activités, l’appel à projets va donc vous conduire à imaginer de nouvelles formes « d’aller vers », d’innover pour éviter l’isolement des publics.

Ainsi, nous étudierons collégialement, avec les partenaires engagés dans cet appel à projets, toutes les propositions, en particulier au regard des moyens matériels et humains déployés pour assurer la sécurité sanitaire de chacun.

Vous remerciant pour votre implication à nos côtés.

**ELEMENTS DE CADRAGE**

La crise sanitaire du covid-19 impacte fortement les populations les plus fragiles, et en particulier les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Cet été, **de nombreux habitants n’ont pas quitté la métropole toulousaine et ont pu bénéficier d’actions, d’activités dans le cadre de l’appel à projet « Le Bel Eté ».**

Face à ce contexte singulier, des partenaires du Contrat de Ville de Toulouse Métropole s’engagent, au travers de ce nouvel appel à projets « L’Hiver ensemble », à soutenir les actions des opérateurs qui contribueront à **une offre en accompagnements et en activités sur la période, à destination principale des habitants des QPV**, **et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.**

**1. LES ENJEUX, OBJECTIFS ET THEMATIQUES**

Le Président de Toulouse Métropole et Maire de Toulouse, le Préfet de la Haute-Garonne, le Directeur de la Caisse d’Allocations Familiales de la Haute-Garonne, le Directeur Général de Toulouse Métropole Habitat, le Directeur Général du Groupe des Chalets, le Directeur Général de Patrimoine SA, réunis sous l’identité Coop Ib, le Directeur Général d’Altéal, en lien avec les Maires de Blagnac, Colomiers et Cugnaux, ont souhaité par cet appel à projets répondre à la **nécessité d’innover sur le territoire métropolitain en matière d‘offre hivernale qualitative, avec des activités pour tous les publics, dans une logique à la fois d’inclusion numérique et d’accès au droit et aux services, , mais aussi d’accès à la culture et au sport.**

Cet appel à projets métropolitain a donc vocation à soutenir des actions relevant prioritairement des programmes 5, 8, 10, 11 et 12 du Contrat de Ville 2015-2022.

**Cet appel à projet ne se substitue pas au dispositif « Vacances apprenantes/colos apprenantes » qui sera déployé par les services de l’Etat.**

**Par ailleurs, le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) pourra s’adosser à cet appel à projet.**

**Les organismes porteurs de projets devront par ailleurs être garants du respect des mesures sanitaires en vigueur au moment de la réalisation de l’action**, évolutives à ce stade et qu’il convient d’anticiper.

L'ambition de l’appel à projets est de :

* **Développer des propositions visant à  « aller vers » les habitants dans une période de restriction de l’occupation de l’espace public pour apporter un soutien aux familles,**
* **Proposer des animations et activités de nature à intéresser le plus grand nombre et à lutter contre le désœuvrement, l’oisiveté, et l’isolement,**
* **Maintenir une offre de services pour tous les habitants des QPV**, sur les quartiers ou en dehors dans la limite des restrictions de déplacements en vigueur sur la période d’hiver, en innovant sur les outils et modalités,
* Proposer une offre complémentaire de service aux publics à celle existante dans un contexte sanitaire contraint,
* Et maintenir un accompagnement renforcé des populations les plus vulnérables, en particulier les publics enfants et jeunes, précaires et/ou isolés, les familles et notamment les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap.

Les objectifs sont de :

* Développer les actions **« d’aller vers  l’accès pour toutes et tous au numérique** et faciliter les démarches administratives et l’accès aux droits et aux services,
* Développer des actions **« d’aller vers »les jeunes publics** favorisant **la continuité éducative, et l’insertion sociale et professionnelle** (tutorat, mentorat en lien avec les acteurs publics de la formation et de l’emploi),
* Favoriser dans la période **des activités pour éviter le désœuvrement et l’isolement et soutenir les familles** (appui au dispositif VVV, sorties à la journée et séjours pour les familles et personnes isolées, action d’aller vers les personnes isolées…) **prioritairement lors des week-end et périodes de congés scolaires** dans le respect des mesures sanitaires et de regroupement et distanciation.

*Attention :*

*La mise en œuvre effective de l’ensemble des projets retenus sera soumise à l’évolution des décisions gouvernementales quant à la gestion de la crise sanitaire actuelle. Une attention particulière est portée sur les actions en faveur des enfants et des jeunes ne disposant pas d’offre d’accueil durant les vacances.*

**2. LES PUBLICS VISES**

Tous les publics peuvent être ciblés par cet appel à projets.

**Les actions doivent demeurer au bénéfice principal des habitants des QPV.** Une mixité de genre, sociale et générationnelle est particulièrement souhaitable.

**3. LA TEMPORALITE**

Les projets seront menés sur la période allant du mois de janvier au mois d’avril 2021.

**4. LE FINANCEMENT**

**Chaque projet retenu se verra attribuer un financement des partenaires de l'appel à projets pouvant aller jusqu’à 8 000€.**

Sont exclues les actions déjàfinancées dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville, ou qui auraient déjà fait l’objet d’un refus dans ce cadre.

Une restitution des crédits pourra être demandée si le projet n’est pas réalisé.

**5. L'ELIGIBILITE DES PROJETS**

Pour être retenu, le projet doit obligatoirement :

1. Etre porté juridiquement par des associations garantes de la mise en œuvre du projet,
2. S’inscrire sur minimum deux quartiers prioritaires. Seront privilégiés les projets qui seront déposés sur deux communes différentes,
3. S’inscrire dans au moins l’un des enjeux / objectifs / thématiques identifiés au paragraphe 1,
4. Etre majoritairement à destination d’habitants des QPV,
5. Respecter la Charte de partage et de promotion des principes et valeurs républicains, qui devra être signée et jointe au dossier,
6. Se conformer aux restrictions sanitaires en vigueur au moment du dépôt du dossier (limitation du public, restrictions géographiques de déplacement, etc.), anticiper et mettre en œuvre les mesures sanitaires applicables au moment de la réalisation de l’action (distanciation physique, etc.).
7. Etre accessible financièrement au plus grand nombre.
8. **Les réponses communes à plusieurs structures (partenariat) seront priorisées,**
9. **Une attention particulière sera accordée aux structures qui proposent des modalités d’intervention innovantes et adaptées au contexte où la distanciation sociale est respectée.**

**6. LA SELECTION DES PROJETS**

Un comité technique de sélection composé de représentants des partenaires financeurs et des communes concernées sera réuni pour analyser les dossiers de candidature.

La synthèse produite permettra de soumettre aux instances délibérantes de chacun des partenaires une liste de projets à soutenir avec sa proposition de financements.

**7. LES MODALITÉS DE REMISE DES PROJETS ET LE CALENDRIER**

**A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT SOUS PEINE DE NE PAS POUVOIR EMARGER A CET APPEL A PROJETS :**

* Se connecter sur : toulouse.fr/ rubrique les services/ vie associative/ assotoulouse

Procéder ensuite aux deux étapes ci-dessous :

* **Etape  1.** La création de la carte d’identité de votre association dans  « mon espace » (vous veillerez à ne remplir que les champs obligatoires annotés d’un astérisque), qui une fois validée par la Vie Associative vous permettra de procéder à l’étape 2 ; un nouveau mot de passe rattaché à votre email vous sera communiqué. Il vous permettra d’accéder à votre compte en vue de réaliser l’étape 2.

*En ce qui concerne les structures non associatives, certaines sont déjà référencées dans le portail. Pour celles que ne le sont pas, prendre contact avec le service de la vie Associative situé Maison des Associations,* ***3 place Guy Hersant -*** *BP 74184 – 31031 Toulouse cedex 4 –*

*Tel : 0 536 252 830. Le service vous attribuera un numéro RNA fictif pour procéder à l’enregistrement.*

*Pour les associations, elles doivent disposer d’un numéro RNA fourni par la Préfecture, tel que spécifié dans le lien ci-dessous.*

[*http://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Associations/Informations-locales/Votre-association-100-en-ligne*](http://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Associations/Informations-locales/Votre-association-100-en-ligne)

* **Etape 2.** La demande de subvention dont le lien figurera sur l’espace de votre compte associatif, vous permettra de dérouler la démarche de demande de subvention. Joindre les pièces administratives demandées par le formulaire.

Sélectionner impérativement dans « Type de demande » : Réponse à appel à projet.

Il s’agit uniquement de l’enregistrement de la demande pour l’ensemble des cofinanceurs pour permettre de statuer sur les dossiers*.*

Dans la partie « Contenu de la demande » - « Informations complémentaires »:

* Inscrire impérativement dans le champ « Nom du projet » : L’HIVER ENSEMBLE – nom de votre action
* Détailler l’action dans le champ « Description de l’action » : minimum 120 mots
* Noter l’objectif poursuivi par votre action (répondant à l’un des 3 objectifs attendus dans l’appel à projet) dans le champ « Objectifs attendus »
* Joindre obligatoirement le budget prévisionnel de l’action en format  PDF dans l’onglet « Documents supplémentaires à joindre »  - « Pièce libre »
* Déposer un dossier de demande par action

*En cas de problème, contacter le service de la Vie Associative – Maison des Associations situé* ***3 place Guy Hersant -*** *BP 74184 – 31031 Toulouse cedex 4 –*

*Tel : 0 536 252 830*

* **Date limite de dépôt des candidatures : mardi 1er décembre 2020 à minuit**

Les structures intéressées par la démarche pourront, pour toute question en amont du dépôt du dossier, s’adresser aux chef.fe.s de projets Contrat de Ville et/ou aux délégué.e.s du Préfet à la Politique de la Ville des territoires concernés par leurs projets

ou s’adresser par mail à :

[dat.cvnordest@toulouse-metropole.fr](mailto:dat.cvnordest@toulouse-metropole.fr)

[dat.cvouest@toulouse-metropole.fr](mailto:dat.cvouest@toulouse-metropole.fr)

[dat.cvsud@toulouse-metropole.fr](mailto:dat.cvsud@toulouse-metropole.fr)

Infos.coordthematiqueCV@toulouse-metropole.fr

ou

[pref-politique-ville@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-politique-ville@haute-garonne.gouv.fr)

**8. BILAN**

Tout candidat retenu devra envoyer, aux adresses mail de la préfecture et des antennes CV, et à chacun des partenaires financeurs **un bilan quantitatif** (portant sur le nombre de bénéficiaires ou de participants à l'action) **et qualitatif** (typologie des publics touchés, part de locataires du parc social, part des publics féminins, difficultés rencontrées, perspectives de pérennisation d’actions, etc.) **de réalisation du projet, dans un délai de 2 mois suivant la fin de l’action soit au plus tard le 2 juillet 2020**

De format libre, il sera basé sur les critères d’évaluation définis par le porteur du projet dans son dossier de candidature.